

8 février 2008

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

TECHNIP

(Eurolist)

Par courrier du 6 février 2008, complété par un courrier du 7 février, la société Causeway Capital Management LLC (1) (11111 Santa Monica Blvd, Ste 1500, Los Angeles, CA 90025, Etats-Unis), a déclaré avoir franchi en hausse, le 31 janvier 2008, par suite d'une acquisition d'actions TECHNIP sur le marché, le seuil de 5% des droits de vote de la société TECHNIP et détenir 5 645 518 actions TECHNIP représentant autant de droits de vote, soit 5,26% du capital et 5,02% des droits de vote de cette société (2).

(1) Causeway Capital management LLC est un " Investment adviser".

(2) Sur la base d'un capital composé de 107 353 774 actions représentant 112 551 166 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.